

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 septembre 2014

CP2014_09_3
id. 1121

L'an deux mille quatorze le vingt neuf septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

*M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX,
M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY,
M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET*

Absent(s) :

M. CAMBON

**MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES ÉLÉMENTS
PRÉFABRIQUÉS DE FAÇADE À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT DE
TARN-ET-GARONNE.
AVENANT N°1
MARCHÉ N°179/13**

Ce marché porte sur la réalisation de travaux de renforcement des éléments préfabriqués de façade de l'Hôtel du Département.

Les caractéristiques principales de ce marché sont les suivantes :

La procédure

Le premier appel d'offres a été lancé le 10 août 2012 selon la procédure adaptée

conformément à l'article 27-III-2 du code des Marchés Publics. Deux offres ont été déposées. Les propositions de prix étant au-dessus de l'estimation administrative (entre 52 et 38%), la commission d'appel d'offres, réunie le 22 octobre 2012, a déclaré cet appel d'offres infructueux et décidé de procéder à une nouvelle mise en concurrence.

Le deuxième appel d'offres a été lancé le 30 novembre 2012 avec une remise des plis fixée au 3 janvier 2013.

Les critères d'attribution

Les critères d'attribution ont été fixés dans le règlement de la consultation comme suit :

- Valeur technique au regard du mémoire technique: 60%
- Prix: 40%

Réunie le 4 février 2013, la commission d'appel d'offres a à l'issue de l'analyse des offres décidé d'attribuer le marché à l'entreprise TES-TECHNIFOR pour un montant de 206 747,40 € HT.

Avenant n°1

Le présent avenant a pour objet :

- la modification de la masse initiale des travaux;
- l'augmentation du montant du marché.

Il est destiné à permettre la réalisation de travaux supplémentaires correspondant à l'ajout de butées métalliques complémentaires dans les éléments préfabriqués pour un montant de 20 768,40 € HT.

Incidence financière

Compte tenu de ces modifications, le nouveau montant du marché passe de 206 747,40 € HT à 227 515,80 € HT, ce qui représente une augmentation de 10%.

Réunie le 28 juillet 2014, la commission d'appel d'offres, s'est prononcée favorablement sur la conclusion de cet avenant.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du conseil général, l'avenant n°1 du marché relatif aux travaux de renforcement des éléments préfabriqués de façade de l'Hôtel du Département.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 28 juillet 2014,

Vu le marché n° 179/13 relatif aux travaux de renforcement des éléments préfabriqués de façade de l'Hôtel du Département, conclu le 4 février 2013 avec l'entreprise TES-TECHNIFOR ,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au marché susvisé ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires ;
- Précise que le montant du marché passe de 206 747,40 € TTC à 227 515,80 € TTC soit une augmentation de 10 %.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET